



RÉSOLUTION 15/2022

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant la résolution 13/2019,

1. *Prend note* du Programme de travail pluriannuel 2022-2027 provisoire, tel qu'il figure à l'*annexe* à la présente résolution;
2. *Demande* au Secrétaire, en fonction des orientations données par le Bureau de la dixième session, de mettre à jour le Programme de travail pluriannuel provisoire, sur la base des décisions prises à sa neuvième session, et *demande* au Secrétaire de diffuser celui-ci, ainsi que le rapport de la neuvième session de l'Organe directeur, aux parties contractantes;

EXAMEN DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DES PROCESSUS INTERSESSIONS

3. *Demande* au Secrétaire, dans l'optique de contribuer au déroulement des réunions des organes subsidiaires et des processus intersessions, de considérer les éventuelles mesures pratiques suivantes: i) la tenue des réunions en parallèle; ii) l'élaboration de mécanismes ou de pratiques qui facilitent les consultations des différents membres des organes subsidiaires; iii) la mise au point d'outils qui facilitent la communication d'informations entre les points focaux nationaux ou les vice-présidents régionaux et les membres des organes subsidiaires;
4. *Décide* de se pencher, à sa dixième session, lors de la nomination des coprésidents des organes subsidiaires, sur les moyens qui permettraient de s'assurer de l'équilibre de la représentation régionale et de l'indépendance des coprésidents.

Annexe

**PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL PROVISOIRE DE L'ORGANE DIRECTEUR
DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE***

Le principal rôle de l'Organe directeur est de garder à l'esprit les objectifs du Traité international et d'en promouvoir la pleine mise en œuvre. Le Programme de travail pluriannuel a pour vocation de planifier et de structurer les activités de l'Organe directeur de manière cohérente et intégrée afin de faire progresser la mise en œuvre du Traité international, en soulignant les enjeux clés à examiner, ainsi que les résultats et les objectifs d'étape attendus lors des différentes sessions de cette instance. Il sera examiné et mis à jour lors de chaque session, selon que de besoin, en fonction des décisions de l'Organe directeur.

2022-2027

PRINCIPAUX RÉSULTATS ET OBJECTIFS D'ÉTAPE

	10^e session (2023)	11^e session (2025)	12^e session (2027)
Conservation et utilisation durable des RPGAA (articles 5 et 6)	<p>Suggestions concernant la future stratégie pour lever les obstacles recensés dans l'étude sur les obstacles</p> <p>Note de synthèse sur le Programme conjoint pour une biodiversité agricole au service de l'utilisation durable des RPGAA</p>	[Informations actualisées sur l'élaboration de supports de formation sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA]	
Droits des agriculteurs (article 9)	<p>Rapport du colloque sur la mise en application des droits des agriculteurs</p> <p>Informations actualisées sur la mise en application des droits des agriculteurs</p>	<p>Actualisation de i) l'inventaire des mesures nationales et des ii) options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs</p> <p>Rapport comprenant une évaluation portant sur l'avancement de la mise en application de l'article 9</p>	
Système multilatéral (articles 10 à 13)	<p>Présentation du rapport sur la disponibilité du matériel</p> <p>Examen des éventuelles incidences de l'utilisation de «l'information de séquençage numérique» sur les RPGAA quant aux objectifs du Traité international</p> <p>Amélioration du Système multilatéral: point de contrôle</p>	<p>Amélioration du Système multilatéral: rapport final du Groupe de travail</p> <p>Étude d'un rapport sur la disponibilité et le transfert du matériel génétique dans le monde, notamment les manques à combler et les enseignements tirés</p>	

* Le tableau du Programme de travail pluriannuel provisoire sera mis à jour selon les indications du Bureau de la dixième session. La version définitive sera diffusée en temps utile aux parties contractantes sur le site web du Traité international.

	Informations actualisées sur le fonctionnement du Système multilatéral		
Système mondial d'information (article 17)	Étude du Programme de travail sur le Système mondial d'information (2023-xxxx). Informations actualisées sur le fonctionnement du système GLIS		[Rapport sur la mise en œuvre du Programme de travail sur le système GLIS (2023-2028)]
Stratégie de financement (article 18)	Informations actualisées sur la Stratégie de financement	Examen de la Stratégie de financement et étude d'une nouvelle stratégie de financement	
Application (article 21) et présentation des rapports nationaux	Rapport de situation sur l'application du Traité international	Examen de l'analyse des deuxièmes rapports nationaux	
Autres points	Présentation de la troisième édition de l' <i>État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> Examen du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 Renforcement de la prise de décisions fondées sur des informations concernant la gestion des RPGAA: résultats de deux nouvelles analyses mondiales		Bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles internationaux liés aux RPGAA (objectifs de développement durable, Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, etc.)